



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le Jeudi 09 Septembre 2021 à 20 heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Étaient présents : M. DEMAZURE Julien, Mme DUCHEMIN Marie- Christine, M. ANNE Olivier, Mme DEMAZURE Sabine, M. DENOYELLE Jocelyn, Mmes LEHÉRICEY Sandrine, FÉMEL Marie- Lise, M. GUIRADO Louis, Mmes LÉCLUSE Odile, PESQUET Catherine, BRUNET Laurence, MM. MULOT Lionel, BRISBOUT Géry, Mme VINCENT Virginie, MM. BAZILE Cédric, SÉMARD Benjamin, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme LABBÉ Vanessa (pouvoir à M. Benjamin SÉMARD), M. Hugues GILLES (Pouvoir à Mme Marie-Christine DUCHEMIN)

Absent : NEANT

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée des pouvoirs qui lui ont été remis.

APPROBATION DU COMPTE- RENDU
Séance du 15 Juin 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 15 Juin 2021 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

Entrée de la commune de Ménesqueville au SIDEAL
(Délibérations n°021/2021 & 022/2021)

La commune de Ménesqueville (400 habitants) souhaite intégrer le SIDEAL (Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique de la Piscine de Pont-Saint-Pierre) à compter du 1^{er} Janvier 2022. Aussi et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque commune de délibérer sur l'entrée de cette commune au sein du SIDEAL et d'en approuver les statuts subséquemment modifiés.

Rien ne s'y opposant, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité l'entrée de Ménesqueville au SIDEAL et adoptent les nouveaux statuts modifiés en conséquence au 1^{er} Janvier 2022.

.../...

FINANCES

Subvention à l'USMEF (délibération n° 025/2021)

Monsieur DEMAZURE propose l'attribution d'une subvention 2021 de 800€ à l'USMEF, club de football de Mesnil-Esnard – Franqueville-Saint -Pierre, étant rappelé à l'assemblée que cette association accorde à tout neuvillais une réduction sur le montant de son adhésion. Il rappelle que le conseil municipal a accordé-par délibération du 15/06/221- à l'ASC Ymare Football une subvention d'un montant équivalent.

Madame LÉCLUSE s'assure que le montant de cette subvention sera revu chaque année et qu'elle ne constitue pas un engagement pérenne.

Les conseillers, à l'unanimité, votent une subvention 2021 de 800€ au profit de l'USMEF

VOIRIE & URBANISME

Reprise des espaces verts du lotissement des Beauxrepaires dans le domaine communal privé (délibération n° 023/2021 annulant la délibération n°021/2020)

M. DEMAZURE rappelle les termes de la délibération du 11 Juin 2020 autorisant l'intégration des espaces verts du lotissement des Beauxrepaires dans le domaine privé communal. Or il s'avère que deux parcelles attenantes à l'Impasse du Héron, ainsi que deux bordures de chemin piétonnier ont été omises. Aussi afin de pouvoir finaliser cette démarche, il convient de délibérer sur toutes les parcelles à intégrer dans le domaine privé communal, dont la liste suit :

- parcelle n° AC 180 : superficie 107m²
- parcelle n° AC 182 : superficie 412m²
- parcelle n° AC 226 : superficie 1 362m²
- parcelle n° AC 228 : superficie 95m²
- parcelle n° AC 229 : superficie 63m²
- parcelle n° AC 236 : superficie 4m²
- parcelle n° AC 238 : superficie 4m²
- parcelle n° AC 292 : superficie 14 196m²

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition, autorise Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires afin d'authentifier et signer l'acte d'acquisition, dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°021/2020 du 11 Juin 2020.

Dossier mercier : Exploitation d'une installation de recyclage et installation de stockage de déchets inertes au lieudit « la Cuette » à La Neuville Chant d'Oisel (délibération n° 024/2021)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal est sollicité par la Préfecture (service de la DREAL) afin d'émettre- conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement- son avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) par la Société Mercier, filiale du groupe LHOTELLIER, qui souhaite installer et exploiter sur une parcelle de la ferme de la Cuette une plate-forme de stockage et recyclage de 10 000m² de déchets inertes.

.../...

.../...

Il rappelle que tous les conseillers municipaux ont été destinataires du dossier qu'ils ont pu consulter.

M. DEMAZURE précise qu'il a rencontré, en amont, la famille LECOEUR, propriétaire des terrains concernés et la société MERCIER dans le cadre de la présentation du projet à la Municipalité.

Suite à cette rencontre, il s'est entouré d'avis d'experts métier pour appréhender ce dossier.

Le projet tel que présenté fait état d'une demande d'exploitation sur 25 ans d'une plate-forme qui recevrait 250 000m³ de gravats dont la densité est de 1.6 ce qui ramènerait le volume à 400 000T de remblais.

Après un travail préparatoire avec plusieurs élus municipaux et les services techniques de la commune, M. DEMAZURE émet les réserves suivantes concernant le projet concerné, notamment :

- Sur la localisation du site : les parcelles concernées sont classées en zone agricole où ce type d'installation ne semble pas compatible avec le zonage actuel du PLUi.
- La Métropole Rouen Normandie ainsi que le Maire de Mesnil Raoul- concernés par le volet voirie (6014 & CD 294) ont été sollicités et se montrent très défavorables au projet.
L'état et le gabarit actuels de la chaussée ne permet pas d'accueillir en toute sécurité le flux des poids lourds lié à cette activité en direction du site visé.

Cette installation aurait pour conséquence de lisser les surfaces agricoles. Mme LÉCLUSE énonce qu'elle est défavorable aux modifications de topographie des terrains qui présentent un intérêt paysager et géologique (tallweg qui capte les eaux de ruissellement).

En effet, le lieu d'exploitation envisagé est situé à proximité d'un axe de ruissellement identifié sur le PLUi.

Mme DUCHEMIN, qui a pu se rendre à proximité du site, a constaté, que déjà, des fines entraînées jusqu'au chemin de la Petite Cuette, s'amassent.

M. BAZILE souligne, qu'après les derniers phénomènes pluviaux subis, il faut maintenir les bassins versants.

M. DEMAZURE ajoute qu'on n'a pas de garantie satisfaisante sur la traçabilité des matériaux qui seraient stockés à cet endroit.

Aux dires de M. SÉMARD, un même site appartenant au groupe LHOTELLIER existe à Alizay.

M. BAZILE affirme que les déchets non valorisables seront évacués. Il demande à M. DEMAZURE quelles pourraient être les retombées économiques pour la commune, ce à quoi M. DEMAZURE répond que l'actuelle Contribution Economique Territoriale serait payée à la Métropole- Rouen- Normandie.

Mme DUCHEMIN précise que l'exploitation sera génératrice de nuisances sonores (concassage) et de fines en suspension (émission de poussières) néfastes d'un point de vue environnemental et perturbantes sur l'écosystème.

Elle pense que la végétalisation du site -telle que prévue- n'est pas satisfaisante sur la période envisagée de 25 ans. On ne peut croire qu'un tel site s'auto- végétalisera.

Mme VINCENT dit que le projet dénonce des risques technologiques mais que la nature des risques n'est pas énoncée, ce à quoi M. ANNE dit qu'on les retrouve en fin de document.

Mme PESQUET se montre interpellée par le fait que cette installation se situerait sur deux départements.

Mme DEMAZURE dit que ce type d'installation n'a pas sa place sur un tel lieu et qu'il existe des friches industrielles où pourrait s'installer ce type d'activité.

Après en avoir largement débattu et pour toutes les raisons ci-dessus invoquées, les conseillers municipaux rendent unanimement un avis défavorable à l'exploitation pendant 25 années d'une installation de stockage et recyclage de déchets inertes sur la commune de La Neuville Chant d'Oisel par la société MERCIER.

Le Conseil Municipal est informé qu'une consultation du public est ouverte à la Mairie du 16 Septembre 2021 au 14 Octobre 2021.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

1. Mme LÉCLUSE informe qu'elle a participé le 22 Août à un atelier sur les mares et que la Mare des Beauxrepaires a été déclarée comme la plus saine du village. Il a été conseillé afin de la préserver d'enlever les roseaux qui l'envahissent. Mme DEMAZURE conseille de se rapprocher du service « aménagement des mares » de Métropole-Rouen-Normandie
 2. Mme LÉCLUSE s'inquiète d'une éventuelle réfection de la Rue des Andelys, suite aux dégradations par ouverture de tranchée sur la voirie.
 3. Pour répondre à Mme LÉCLUSE, le bureau de municipalité est constitué du Maire et de ses adjoints et des conseillers municipaux délégués.
 4. M. SÉMARD s'enquiert de l'avancement du projet de voie verte entre Boos et La Neuville, ce à quoi M. DEMAZURE répond que le projet estimé à 1,6M€ est en cours d'étude mais que la priorité de la Métropole-Rouen-Normandie est l'organisation et la construction des liaisons au départ de Rouen. Concernant les déplacements, M. DEMAZURE ajoute qu'il a été décidé la densification de ligne 13 portant le nombre de rotations journalières à 39. A cette occasion, M. DEMAZURE a demandé un prolongement de la ligne 13, au moins sur certains horaires, sur La Neuville Chant d'Oisel, demande qui sera étudiée par les services de la Métropole- Rouen- Normandie.
Une ligne transversale entre Belbeuf et Darnétal sera mise en place et un réaménagement des dessertes à Franqueville- Saint- Pierre est prévu, notamment dans le cadre du projet de centre aquatique.
 5. Mme PESQUET interroge M. DEMAZURE sur les travaux de sécurisation rue de l'Eglise.
La possibilité de mettre en zone 30 cette rue est évoquée.
M. ANNE soutient cette idée.
M. DEMAZURE a assisté cette semaine à une réunion avec la Métropole- Rouen- Normandie concernant le Plan Pluriannuel d'Investissements en matière de voirie.
Des changements notables ont été décidés par la Métropole- Rouen- Normandie :
 - Le niveau de priorité des travaux ne se fait plus à l'échelle de la commune mais au niveau du territoire métropolitain
 - Des moyens financiers supplémentaires sont mis à disposition dans le pôle de proximité Plateaux-Robec :
 - Une enveloppe sur 5 ans de 700 000€ dite de régénération sera allouée à la commune : cette somme sera utilisée pour des travaux de voirie priorités par la MRN
 - Une enveloppe sur 5 ans de 420 000€ réservés aux projets communaux sera allouée à la commune
 - Une enveloppe de 461 000€ pour des travaux d'éclairage public sera allouée au pôle de proximité
 6. Autres informations concernant la rentrée scolaire :
 - Un agent de service supplémentaire a été embauché à la cantine
 - Les panneaux d'isolation acoustique installés dans les salles de classe semblent satisfaisants.
- LA SEANCE EST LEVEE A 22H.



LE MAIRE
Julien DEMAZURE